

ANNEXE : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT SAISON 2020/2021

VACANCES SCOLAIRES		DATE LIMITE / DEMANDE PAR MAIL
TOUSSAINT	17/10 AU 02/11/20	18 septembre 2020
NOËL	21/12 inclus au 27/12/20 inclus	Fermeture
	28/12 au 03/01/21	20 novembre 2020
HIVER	06/02 AU 21/02/21	15 janvier 2021
PRINTEMPS	10/04 AU 25/04/21	10 mars 2021
ÉTÉ	07/07 AU 31/07/2021	7 juin 2021 (uniquement aux Centres Sociaux)
	01/08 AU 31/08	Fermeture

Fermeture des gymnases : du 21 décembre inclus au 27 décembre inclus / le 31 décembre – le 1er janvier – le 1er mai - Août

Demande de Dérogations : Seuls les clubs évoluant au niveau National, pour leur équipe première, pourront, sur demande et après accord, bénéficier d'une dérogation pour s'entraîner la 1ère semaine de Noël.

REGLES D'ATTRIBUTIONS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

RAPPEL : les attributions annuelles sont données « **hors vacances scolaires** ». **LES CLUBS DOIVENT IMPERATIVEMENT FAIRE UNE DEMANDE PAR MAIL AVANT LA DATE BUTOIR (voir tableau ci dessus)**
sadreddine.chabaga@saint-etienne.fr et valerie.gonon@saint-etienne.fr (aux 2 adresses mails)

- La demande doit être formulée précisément « gymnase, créneaux horaires, nom du club, objet)
- **Les centres sociaux sont prioritaires pour l'attribution des créneaux en journée**

« LA DELIVRANCE DES CLÉS EST SUBORDONNÉE AU RETOUR DE CE DOCUMENT SIGNÉ »

(A RAMENER LE JOUR DE LA RECUPÉRATION DES CLÉS)»

Signature Correspondant (précédé de la mention lu et approuvé)